

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne**

**Séance du 18 juin 2024**

**Délibération n° 40 - 2024 relative à la modification des statuts du SUMPPS  
nouveau SSE**

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles D714-20 et suivants,  
Vu l'avis favorable de la commission des statuts en date du 10 juin 2024,*

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve la modification des statuts du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) nouveau Service de Santé Etudiante (SSE).

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	27
Majorité absolue	19	Membres représentés	4
Nombre de pouvoirs	4		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	31	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

**Visa du président**

le 20/06/2024  

**Christophe CLÉMENT**

Document en annexe au présent extrait : Statuts du SSE

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 20/06/2024

Document mis en ligne le : 20/06/2024